



PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 12 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023 et le 12 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

Présents : Cédric DUBOIS, Didier AGOSTA, Clotilde MEIFFRET, Stéphane ANSELME, Véronique CHAZAL, Nathalie GOROCH, Marie-Pierre DELAUDAUD, Agnès LEROUX

Absent excusé : Anaïs BERTHET, Maurice OLIVIER, Marie-Christine VAUTRIN, Christiane SALUCCI, Jean-Michel BARBAUD

A été nommé secrétaire : Clotilde MEIFFRET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/07/2023

Vote : *Unanimité des présents et des représentés*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Vote : *Unanimité des présents*

1) Aide au permis

La demande d'aide au permis formulé par le candidat est présentée aux membres du conseil d'administration. Il est rappelé à l'assemblée que cette aide a été votée au budget et qu'elle sera complétée, à discrétion, par le ROTARY.

Vote : *Unanimité des présents et des représentés*

2) Délibération en non-valeur de la dette TORRETTA

Marie-Pierre DELAUDAUD souhaite savoir si la dette résulte d'une erreur de l'ancienne municipalité.

Monsieur le Président apporte des précisions quant aux termes du contrat rédigé entre le bailleur et la commune, lors de la signature du bail par la locataire et rappelle qu'il s'agissait, à l'époque, d'un logement de secours. Tout un processus a été mis en œuvre afin de régulariser la situation.

Les locaux mis à disposition de l'UTS ont été requalifiés en « chambres de mise en sécurité », le terme de logement ne pouvant être utilisé hors bail.

Vote : *Unanimité des présents*

QUESTIONS DIVERSES

Aide alimentaire

La question de la dénomination de l'aide sur les bons alimentaires est soulevée : doit-on conserver l'exclusivité de l'achat en denrées alimentaires ou peut-on l'étendre à l'hygiène ou autres articles de première nécessité. La mention « aide d'urgence » est proposée, permettant d'englober tous les critères (hors alcool, drive et carburant, déjà mentionné sur les bons d'urgence).

Bons de Noël

Véronique CHAZAL informe que, désormais, les bons de Noël seront remis contre signature, l'envoi par courrier de valeurs étant interdites. Une permanence sera assurée en mairie, un courrier d'information sera envoyé aux bénéficiaires.

POINT CCAS

A la demande de Marie-Pierre DELAUAUD sur la situation RH du CCAS, le Président informe que la commune avait obligation de mettre à disposition un agent du CCAS 24h par semaines sur le France Services. Cendrine SARTORIO a été formée et agréée agent France Services, elle sera positionnée 20h sur le service et les heures restantes sur les obligations légales.

La séance est levée à 18h48

Le Président du CCAS,

Cédric DUBOIS